

	<p>Après avoir gagné les élections du 4 décembre, mettons en œuvre les actions qui aideront le Ministre, Stéphane Le Foll à prendre les bonnes décisions !</p> <p>Le 1 février 2015</p>
---	--

Info secteur agricole droit public

Le Bureau fédéral de la Fep était réuni les 28, 29 et 30 janvier 2015

Le BF a voté à l'issue des 3 journées habituelles de réunion le plan d'action revendicative qui concerne de nombreux sujets de notre champ fédéral :

- la complémentaire santé, l'accord temps partiel Fnogec, les suppléants du 1^{er} degré, la Convention collective PSAEE, les AVS, EVS ... Sur tous ces sujets, ton syndicat t'en dira plus dans quelques jours
- les obligations de service des enseignants de droit public du MAAF.

Ci-dessous, nous ne traiterons uniquement que des obligations de service en trois points :

- **une information sur la démarche pour une prise de décision en BF**
- **les décisions votées concernant les obligations de service**
- **la mise en œuvre des décisions**

Comment le bureau fédéral prend-il ses décisions ?

Concernant les obligations de service, une note préparatoire avait été réalisée. Elle s'appuyait sur nos échanges dans le secteur agricole et sur les avis des adhérents qui se sont exprimés par l'enquête de cet hiver sur les obligations de service.

Comme les élus de la CCM étaient convoqués le 28 janvier au MAAF, nous avons profité de leur présence pour nous retrouver le mardi soir et échanger sur notre nouvelle organisation du secteur, sur la déclaration Fep-CFDT à faire en CCM le lendemain (Obligations de service, reclassement des reçus aux concours,...). Nous avons bien sûr échangé sur la stratégie à proposer au bureau fédéral pour faire avancer nos revendications sur les obligations de service.

Pour le BF, nous avons préparé une note (**Note Obligations Service MAAF BF janvier 2015**) de deux pages complétée par deux annexes et plusieurs liens permettant d'accéder aux infos essentielles.

Le bureau fédéral a alors validé les propositions de la commission de secteur qui avaient été enrichies par les apports de la commission exécutive.

Décisions votées par le bureau fédéral

« Effets de l'annualisation sur les obligations de service dans l'enseignement agricole

Le BF demande :

- 1) **La révision de l'article 29 du décret 89-406** et souhaite que la Fep soit associée à une nouvelle rédaction du décret.
- 2) **A ce que le décret modifié pose explicitement :**
 - a. **que l'horaire rémunéré affecté au Suivi de stage et de Concertation et Autres (SCA) compense exactement les temps d'absence des élèves** conformément aux grilles horaires des référentiels ;
 - b. **que les semaines blanches appliquées dans l'enseignement agricole public soient comptabilisées dans l'enseignement agricole privé** comme prévu par Sibl 'e (outil permettant le calcul des besoins pédagogiques pour chaque établissement).

En cas de refus du Ministre d'avancer sur nos revendications lors de la remise des pétitions, le BF est favorable à la mise en œuvre en mars :

- dans un premier temps, **d'actions visibles et déterminées dans les DRAAF** (semaine 12 ou 13),
- dans un second temps, **d'un appel à la grève (semaine 14 ou 15)** si le Ministre décidait de ne pas avancer lors des mouvements en DRAAF avec : visite chez des politiques, AG des grévistes, etc....

Le BF est favorable à la **mise en place et conduite de ces deux actions avec les autres organisations syndicales.** »

Et maintenant – on fait quoi de ces décisions ?

On les met tout simplement en œuvre c'est-à-dire :

- 1) **Continuer à faire remonter** (fep.agri@fep.cfdt.fr) **les dernières pétitions** destinées à Stéphane Le Foll – notamment celles des établissements n'ayant rien envoyé.
- 2) **Demander une audience à Stéphane Le Foll** fin février pour lui remettre les pétitions et lui demander de prendre enfin les bonnes décisions sur les obligations de service.
- 3) **Préparer les actions en DRAAF** qui seront aussi proposées à tous les syndicats. Il sera demandé à chaque région de faire preuve d'imagination. NB. Ces actions seront annulées si le Ministre satisfait avant nos revendications.
- 4) **Préparer la journée de grève** si elle s'avère nécessaire après les actions en DRAAF.

P.Houssais le 1 février 2015